



Dernière chance à Séoul

Aujourd'hui, nous devons tout mettre en œuvre pour placer cette session sous les meilleurs auspices. Jusqu'à présent, seule la décision d'adoption du protocole sur le commerce illicite a été mentionnée en session plénière. Nous sommes encore dans l'attente d'une décision du Comité B sur les conséquences de la préparation de l'entrée en vigueur du protocole.

Hier, lors du Comité A, d'autres directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 ont été adoptées à l'issue de très longues discussions.

Le Comité A pourrait, et devrait, finaliser les décisions concernant le groupe de travail sur l'article 19 (déjà prévu au budget 2014-2015) mais aussi l'extension et la révision du mandat du groupe de travail sur les articles 17 et 18. Mais comme nous l'avons constaté ces derniers jours, les négociations peuvent facilement se cristalliser sur des micro-corrrections ou des considérations budgétaires.

Cette semaine, l'aspect le plus délicat du calendrier du Comité A, réside dans l'étude du projet de directives pour l'application de l'article 6. Les progrès du groupe de travail à composition non limitée ont été terriblement lents, notamment du fait du refus de l'Union européenne d'accepter le consensus qui s'est établi au sein des autres Parties. Cela a été également le cas hier, par exemple, concernant l'utilisation des recettes fiscales du tabac. Il est impossible de prévoir ce que le Comité A sera en mesure de renvoyer en session plénière à ce sujet. Il serait vraiment dommage que la Conférence des Parties ne parvienne pas à donner des avis éclairés sur la meilleure façon d'utiliser la taxation du tabac pour réduire le nombre de décès et de maladies liés au tabagisme.

Par ailleurs, le Comité B se caractérise par ses efforts pour comprendre les implications budgétaires des projets de décision et des décisions mais ceci induit surtout de la confusion. En effet, seules deux décisions ont été finalisées jusqu'à présent : la proposition de la Norvège d'élaborer des options pour mener une évaluation d'impact à l'occasion du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, d'une part, et la rédaction d'un rapport sur les éventuelles approches d'un mécanisme d'examen de la mise en œuvre, d'autre part.

Parmi les discussions portant sur les lignes budgétaires, sur la réduction des coûts des groupes de travail et sur d'autres mesures d'austérité, un sujet crucial n'a toujours pas été abordé et ce, malgré les efforts de certaines Parties. Il s'agit du soutien à la mise en œuvre de la CCLAT au niveau national, autrement dit les mécanismes d'assistance.

N'oublions pas que la Convention des Parties n'est pas uniquement responsable de la supervision du budget du Secrétariat de la Convention. En effet, sa mission principale consiste à veiller à ce que les Parties respectent leurs obligations au titre de la Convention. Ainsi que l'ont souligné les Parties en développement depuis des années, l'interférence de l'industrie du tabac et l'absence d'intégration de la mise en œuvre de la CCLAT dans le cadre du développement national et international indiquent clairement que de nombreux aspects de la CCLAT sont restés lettre morte.

Par ailleurs, des décisions sur les contributions volontaires évaluées, la coopération Sud-Sud, celle avec l'OMC ainsi que d'autres sujets sont toujours en suspens.

Dans le tourbillon des réunions, des documents informels, des projets de décisions, des appels aux financements, des conversations de couloir et des sandwiches pris sur le pouce, on peut vite oublier la raison de notre présence à Séoul : affronter collectivement la plus grande épidémie industrielle de l'histoire de l'humanité.

Par conséquent, prenons juste le temps, avant de nous plonger dans les délibérations du jour, pour nous poser la question suivante : serons-nous capables dans 10 ans de regarder nos enfants dans les yeux et de leur dire que nous avons fait de notre mieux lors de la COP-5 ?